



MOSELLE FIBRE

Objet : Décision Modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2023

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-289</p>

Le 9 octobre 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Denis BAUR, Mme Estelle BOHR, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEEVE, M. Yves LUDWIG, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Grégoire LEININGER.

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Roland CHLOUP, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean MARINI, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

VU les statuts de MOSELLE FIBRE ;

VU la délibération n° DCS 2023-249 du 24 janvier 2023 par laquelle le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE a arrêté le budget prévisionnel 2023 du budget principal ;

VU la délibération n° DCS 2023-262 du 28 mars 2023 du Comité Syndical de MOSELLE FIBRE portant décision modificative 1 du budget principal ;

VU le rapport n° CSR 2023-289 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 9 octobre 2023 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

La présente Décision Modificative va permettre d'ajuster certains niveaux de crédits à la réalité des consommations, le déroulement d'un évènement majeur et de lancer une expérimentation. Ces demandes de crédits seront financées par des atténuations de dépenses, des inscriptions nouvelles de recettes et la baisse de l'excédent pour le reliquat.

I) Equilibre général du projet de Décision Modificative n°2 (DM2)

Pour mémoire, la ventilation, au titre des éléments réels, du **total budget (Budget Primitif + Budget Supplémentaire + DM1)** est la suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	1 334 165,00	Excédent 2022 (R002)	16 513 831,20
Personnel (012)	700 000,00	Cotisations (74)	545 702,00
Elus et subventions de fonctionnement (65)	700 100,00	Redevances (75)	6 865 000,00
Intérêts de la dette (66)	240 000,00	Recettes exceptionnelles (77)	150 466,80
Charges exceptionnelles (67)	170 000,00		
Total	3 144 265,00	Total	24 075 000,00
Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)	175 338,95	Excédent 2022 (R001)	7 539 477,25
Subventions d'investissement (204)	10 758 596,00	Financement du réseau (13)	3 570 000,00
Acquisition de matériel (21)	46 539,44	Emprunt (16)	-
Construction du réseau (23)	4 180 196,61	Trop perçu sur marché (23)	587,75
Dépôts et cautionnements versés (27)	-		
Remboursement du capital de la dette (16)	805 000,00		
Total	15 965 671,00	Total	11 110 065,00
Total Dépenses	19 109 936,00	Total Recettes	35 185 065,00

Le présent projet d'étape budgétaire se ventile, au titre des éléments réels, de la façon suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	83 000,00	Excédent 2022 (R002)	
Personnel (012)	50 000,00	Cotisations (74)	
Elus et subventions de fonctionnement (65)		Redevances (75)	
Intérêts de la dette (66)	-	Recettes exceptionnelles (77)	17 000,00
Charges exceptionnelles (67)	2 000,00		
Provisions (68)	-		
Total	135 000,00	Total	17 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)		Excédent 2022 (R001)	
Subventions d'investissement (204)		Financement du réseau (13)	
Acquisition de matériel (21)	37 000,00	Emprunt (16)	
Construction du réseau (23)		Trop perçu sur marché (23)	
Dépôts et cautionnements versés (27)	1 000,00		
Remboursement du capital de la dette (16)	-		
Total	38 000,00	Total	-

Total Dépenses	173 000,00	Total Recettes	17 000,00
-----------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Présentation du **Budget Total (Budget Primitif + BS + DM1 + DM2)** :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	1 417 165,00	Excédent 2022 (R002)	16 513 831,20
Personnel (012)	750 000,00	Cotisations (74)	545 702,00
Elus et subventions de fonctionnement (65)	700 100,00	Redevances (75)	6 865 000,00
Intérêts de la dette (66)	240 000,00	Recettes exceptionnelles (77)	167 466,80
Charges exceptionnelles (67)	172 000,00		
Total	3 279 265,00	Total	24 092 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)	175 338,95	Excédent 2022 (R001)	7 539 477,25
Subventions d'investissement (204)	10 758 596,00	Financement du réseau (13)	3 570 000,00
Acquisition de matériel (21)	83 539,44	Emprunt (16)	-
Construction du réseau (23)	4 180 196,61	Trop perçu sur marché (23)	587,75
Dépôts et cautionnements versés (27)	1 000,00		
Remboursement du capital de la dette (16)	805 000,00		
Total	16 003 671,00	Total	11 110 065,00

Total Dépenses	19 282 936,00	Total Recettes	35 202 065,00
-----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

Le Budget Total présente un suréquilibre à hauteur de 15 919 129 €.

II) Description des mouvements budgétaires

A) Section de fonctionnement

1) Dépenses

Les mouvements budgétaires au chapitre de dépenses à caractère générale se ventilent comme suit :

- Une augmentation des crédits de 70 000 € pour financer l'évènementiel du passage de la barre des 100 000 abonnés sur le réseau FttH (cf. le rapport dédié soumis à l'approbation du Comité Syndical lors de la même séance). Il est en partie financé par l'inscription des recettes de pénalités à l'encontre du délégataire du réseau FttH ;
- Une augmentation des crédits de 50 000 € pour recouvrir la consommation réelle des certains postes à caractère général soumis à l'inflation (loyers, fluides, électricité, assurances...);
- Une baisse de l'enveloppe pour le développement des usages de 37 000 € pour financer une expérimentation relevant des dépenses d'investissement.

L'ensemble de ces mouvements conduit à une hausse de crédits de **83 000 €** au global sur le chapitre.

Le chapitre des dépenses de personnel doit être abondé de **50 000 €** en raison de la hausse du point d'indice de la fonction publique et de la meilleure prise en compte des dépenses de tickets restaurant.

Une augmentation de **2 000 €** du chapitre dépenses exceptionnelles est également sollicitée pour pallier de nouvelles dépenses.

2) Recettes

Il est proposé l'inscription de recettes exceptionnelles à hauteur de **17 000 €** concernant l'application de pénalités pour le retard dans la livraison des rapports annuels 2021 et 2022 de la part de Moselle Numérique, le délégataire de la DSP FttH.

B) Section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont mouvementées :

- En chapitre d'acquisition de matériel (**+ 37 000 €**) pour l'achat d'une infrastructure de stockage et de virtualisation afin d'offrir des services de cybersécurité (cf. rapport sur l'offre de service de cybersécurité). Cette expérimentation est financée par une partie de l'enveloppe sur le développement des usages et plus particulièrement le reliquat du Retour à Meilleure Fortune du RHD 57 (140 000 € avant l'expérimentation, 103 000 € en d'accord du Comité Syndical sur l'affectation des crédits à l'expérimentation),
- En chapitre de Dépôts et cautionnements versés pour abonder le dépôt de garantie du loyer des locaux. En effet, selon le bail commercial en vigueur, le dépôt de garantie est indexé sur le loyer. Lorsque celui-ci augmente, le dépôt de garantie doit être réabondé (**+ 1 000 €**).

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ADOpte** la Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2023 de MOSELLE FIBRE telle que décrite dans la présente délibération ;
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 21

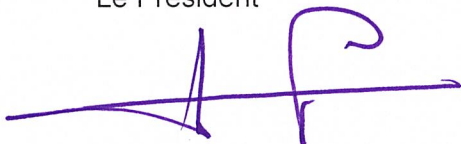
Adopté par : 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER